

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 10 avril 2017 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, DUMON Alain, MARTIN Frédéric, PASCAL Romain, BARDESSOLLE Patrick, HUOT Jean-Paul, HUCHET Pierrette, POUDRET Annie, BESSARD Jérémie, AUDOUIN Anne, COUTANT Alain, BOUTIN Jean-François, REYGADE Aline

Procuration : BROUDICHOX Serge à RAICHINI Patricia

Secrétaire de séance : Jean-François BOUTIN

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 23 janvier 2017.

Madame le Maire remercie Monsieur AUMETTRE, Receveur d'être présent lors de cette séance.

DELIBERATION VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Fonctionnement :

Dépenses :	406 618,89 €
Recettes :	492 352,42 €
Résultat exercice excédent :	85 733,53 €
Résultat reporté recettes 2015 :	252 944,48 €
Résultat de clôture excédent :	338 678,01 €

Investissement :

Dépenses :	272 803,12 €
Recettes :	207 544,81 €
Résultat de l'exercice déficit :	65 258,31 €
Excédent reporté 2015	54 546,16 €
Résultat de clôture déficit :	10 712,15 €

Le Compte administratif est approuvé :

Vote : POUR 14 Voix – ABSTENTION : 1 Voix

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur AUMETTRE, Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de clôture à affecter excédent : 338 678,01 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat comptable cumulé	déficit :	10 712,15 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		38 780,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0 €
Solde des restes à réaliser		38 780,00 €
(B)Besoin (-) réel de financement (D001)		49 492,15 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(Recette budgétaire au compte R 1068)

49 492,15 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)

289 185,86 €

POUR : 15 Voix

DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année 2017 des taxes directes locales :

↳ Taxe d'habitation 12,43 %

↳ Taxe Foncière Bâti 12,70 %

↳ Taxe Foncière Non Bâti 38,10 %

Pour un produit fiscal attendu de **134 966,00 €**

POUR : 15 Voix

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2017

Le Budget est présenté par Madame le Maire aux membres du Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **752 944,86 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **242 092,15 €**.

Principales réalisations en Investissement :

- Remplacement des commandes Eclairage public
- Matériel Informatique Mairie
- Acquisition de panneaux signalétiques
- Accessibilité des 3 cimetières
- Travaux de voirie sur diverses voies communales

Le Budget unique 2017 est voté à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

DOSSIER FDAEC

Il sera présenté les travaux de voirie et l'accessibilité des cimetières afin de percevoir la subvention concernant le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

DELIBERATION DEMANDE AIDE FINANCIERE COMMANDES ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente le devis du SDEEG concernant le remplacement des commandes de l'éclairage public pour un montant de 14 314 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de faire exécuter les travaux
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du SDEEG soit 2254,20 € et du Syndicat d'Électrification de Saint Philippe d'Aiguilhe.

DELIBERATION RECUPERATION RETENUE DE GARANTIE SUR TRAVAUX 2012

Madame le Maire expose le dossier aux conseillers concernant la récupération de retenue de garantie sur les travaux voirie 2012 d'un montant de 5 945,61 €.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité que cette somme soit versée au budget communal en 2017.

DELIBERATION DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE LA TAXE D'URBANISME

Vu l'état de demande d'admission en non-valeur concernant un redevable pour un montant de 597 €

Madame le Maire expose le dossier.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour cette demande.

DELIBERATION DEMANDE D'ADHESION A « GIRONDE RESSOURCES »

Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les statuts
- D'adhérer à « Gironde Ressources »

- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
- De désigner Mme RAICHINI Patricia, Maire et M. BROUDICHOUX Serge, suppléant pour siéger au sein de cette structure
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Depuis le 14 mars 2017, les demandes de cartes d'identités et leur retrait sont à réaliser dans les Mairies où l'ont peut habituellement y réaliser les passeports biométriques. Pour les habitants de Petit Palais et Cornemps, les mairies équipées du dispositif nécessaire à la réalisation des demandes de cartes d'identités sont : Castillon La Bataille, Coutras, Libourne et Sainte Foy La Grande.

➤ Madame le Maire présente un devis concernant l'acquisition d'une tondeuse portée arrière afin de tondre l'aire de loisirs pour un montant de 873 € TTC.

Le Conseil est favorable pour cet achat.

➤ Une enquête publique aura lieu du 24 avril 2017 au 24 mai 2017 organisée par le SIETAVI concernant une demande de déclaration d'intérêt général d'un programme pluriannuel de gestion des bassins versants de la Barbanne, du Lavié et du Palais.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la Mairie de Petit Palais le 9 mai 2017 de 14 H 00 à 17 H 00.

➤ Les travaux au stade sont commencés.

➤ Les permanences concernant les élections présidentielles des 23 avril 2017 et 7 mai 2017 sont établies.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Monsieur Alain DUMON signale un problème de vitesse sur la voie communale de Lamargagne.

Mme le Maire lui demande de vérifier si ceux sont des habitués du village et de les rencontrer.

☞ Madame Fabienne VEYSSIERE informe le Conseil qu'un nouveau bureau a été constitué concernant l'Association Mémoire et Patrimoine.

Le Club du 3^{ème} âge a été renommée Le Cercle de l'Amitié et un nouveau bureau a été mis en place.

☞ Monsieur Patrick BARDESSOLLE demande si nous avons plusieurs devis pour les travaux du Lavoir

Mme le Maire lui répond qu'elle a contacté plusieurs artisans et que le choix se fera en commission des bâtiments lorsqu'elle aura reçu tous les devis.

☞ Madame Aline REYGADE signale des déchets sur la route du Pas Picaud.

Mme le Maire lui répond que les agents techniques les ont ramassés et qu'elle portera plainte.

☞ Madame Anne AUDOUIN demande s'il est possible de faire installer des portes-vélos.

Ils seront installés pendant les vacances sur la place.

☞ Monsieur Jean-François BOUTIN propose que le parcours de santé soit installé autour de la Maison des Associations.

Après discussion Madame le Maire propose de voter à bulletin secret afin de décider si on l'installe à l'aire de loisirs ou au stade.

Après dépouillement 8 à l'aire de Loisirs 5 au stade 2 bulletins Blancs.

Il sera donc installé à l'aire de Loisirs dans les prochains jours.

Il signale que des personnes se plaignent sur le marché que la Mairie était fermée le vendredi après-midi, il n'a pas su pourquoi.

Il lui est répondu qu'une affiche était apposée à la porte de la Mairie.

Mme le Maire fera envoyé un mail aux conseillers pour les informer si cela se renouveler.

Le préau est terminé mais il faudrait faire installer une protection autour des poteaux. (voir à décathlon).

☞ Monsieur Romain PASCAL signale que les comptes rendus du Conseil ne sont pas sur le site.

☞ Monsieur Jean-Paul HUOT informe le Conseil que le ramassage des déchets en bordures de routes aura lieu Samedi 15 avril 2017 à partir de 9 H 00.

Séance levée à 20 H 35